

FICHE PRATIQUE N°6

Réalisation d'une clôture



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

FICHE PRATIQUE N°6

DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA REALISATION D'UNE CLÔTURE

Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier. Dossier à déposer en mairie ou sur le site du GU : <https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique>

Délai d'instruction d'1 mois (délai de droit commun).

LES ÉTAPES

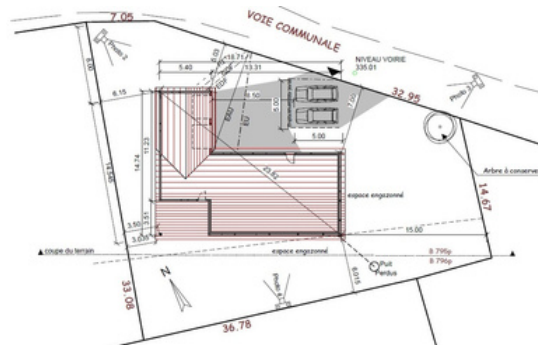
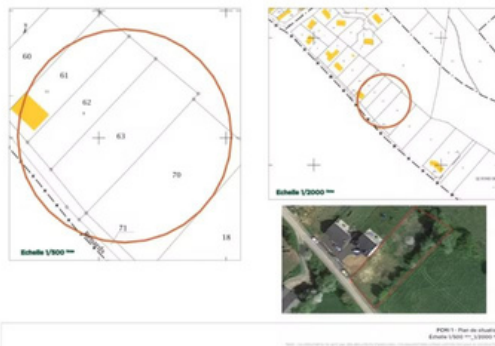
1. UN FORMULAIRE
Cerfa n°13703*08

2. UN PLAN DE SITUATION DU
TERRAIN (DP1)

3. UN PLAN DE MASSE (DP2)

INDIQUEZ LES INFORMATIONS
SUIVANTES :

Surlignez les limites du terrain
impactées par la construction de la
clôture.



FIGHE PRATIQUE N°6

DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA REALISATION D'UNE CLÔTURE

LES ÉTAPES

4. UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR (DP5)

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet dans son environnement.

5. DES PHOTOGRAPHIES (DP7 &8)

Elle permettront de situer l'emplacement de la future clôture.



LES AVANT-MONTS

Communauté de communes

Service Urbanisme

ZAE l'Audacieuse - 34480 Magalas



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT